

AB COMPAGNIE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 13 rue Baudin
94160 Saint-Mandé
910 623 990 RCS Créteil

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 4 DECEMBRE 2024

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre, à 10h00, Saint-Mandé,

Yoni BENNAIM,
Demeurant 13 rue Baudin 94160 Saint-Mandé,
Associé unique de la Société AB COMPAGNIE,

Associé unique et seul Président de la Société AB COMPAGNIE,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 13 rue Baudin 94160 Saint-Mandé à 84 rue Louis Ampère 93330 Neuilly sur Marne, à compter 4 décembre 2024.

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 84 rue Louis Ampère 93330 Neuilly sur Marne. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
Yoni BENNAIM

